

ÉCOLOGIES LIÉES: À PROPOS DU SYSTÈME DES PROFESSIONS¹

Andrew Abbott

Je voudrais dans ce texte énoncer certaines limites aux arguments que j'ai exposés dans mon ouvrage de 1988, *The System of Professions*. Je voudrais également esquisser l'analyse qui nous permettrait de les dépasser. Je commencerai par une présentation de ces limites, et je proposerai ensuite le concept d'« écologies liées ».

Afin d'explicitier cette notion un peu abstraite, je prendrai un exemple concret, celui de l'histoire du permis médical chez les médecins de New York, de la guerre de Sécession jusqu'aux premières années du XX^e siècle. Pour terminer, j'examinerai l'aspect théorique du concept de liaison entre des écologies qui agissent comme des entités indépendantes, avec des règles qui leur sont propres.

Écologies liées

L'argument principal de mon livre de 1988 reposait sur l'idée d'une écologie des professions, semblable aux écologies existant dans d'autres domaines – états politiques, groupes ethniques, etc. Les professions, en concurrence les unes avec les autres, aspirent à se développer, s'emparant de telle ou telle sphère de travail qu'elles transforment ensuite en « juridiction » au moyen de savoirs professionnels et de revendications destinées à obtenir une légitimité auprès des pouvoirs publics.

Un tel système est étroitement conditionné par la concurrence. Tout ce qui survient au sein d'une profession a des répercussions sur les professions voisines et se traduit soit par des développements soit par des défaites. De tels développements peuvent avoir des causes extérieures au système, et être dus à des changements technologiques ou à de nouvelles formes sociales comme la bureaucratie; tous ces changements peuvent alors être à l'origine d'un nouveau savoir abstrait, donc professionnalisable. Ces développements peuvent

1. Je remercie mes collègues Ari Adur et Patrick Heurveline pour leurs commentaires.

aussi avoir pour origine l'échec ou la défaite de certaines professions — échec des savoirs ou échec de la reproduction — qui laisseront des vides où s'enrouleront les professions voisines. Les professions saisissent ces occasions pour renforcer leurs juridictions au moyen de transformations structurelles, en y ajoutant des associations, des examens, des revues, bref tous les dispositifs de professionnalisation. Ces tentatives de contrôle légitime — que j'appelle juridiction — sont soumises aux réactions de ceux que j'ai appelés les « auditeurs » des revendications professionnelles — l'État, le public, les collègues sur les lieux de travail. Ces auditeurs servent d'arbitres, parce que leur propre légitimité a ses racines en dehors du système des professions, dans d'autres secteurs du pouvoir culturel.

Cette analyse du monde des professions aboutit à quelques résultats importants. Elle rend compte plus clairement et plus complètement du travail des professions que ne l'ont fait le fonctionnalisme, la théorie de la professionnalisation et toutes les variantes de la théorie du pouvoir professionnel. Mieux encore, elle regroupe tous les aspects de la vie professionnelle (travail, structure, démographie) et tous les niveaux de sa structure (interne, interprofessionnel, externe) dans un seul ensemble de relations systématiques.

Mais cette analyse du système des professions présente deux inconvénients. Le premier, que j'ai signalé dans la conclusion du livre, consiste en ce que j'ai surestimé la solidité, la substance des professions. Bien que j'aie eu l'idée de l'*enclosure* (en anglais, la transformation des champs en pâturages pour le bétail afin d'en tirer un profit) pour expliquer le processus par lequel des professions nouvelles pourraient être créées, notamment par les liens entre des groupes pionniers, il me manquait une théorie détaillée du déroulement de ce processus. Cette négligence, je l'ai rectifiée dans les communications « Things of Boundaries » (1995*a*) et « Boundaries of Social Work » (1995*b*), et surtout dans un livre paru en 1999, *Department and Discipline*. Le second problème — le plus important — concerne les « auditeurs » — État, public, lieux de travail — que j'ai considérés comme des professions simples, envisagés seulement dans leurs rapports au système des professions. En réalité, loin d'être des structures unifiées, ces auditeurs sont eux-mêmes des structures interactionnelles complexes, dominées par les forces écologiques, semblables aux écologies qui dominent dans le monde des professions. Il s'ensuit que les événements survenant dans les univers professionnels sont beaucoup plus « localisés » que je ne les ai imaginés. Car ils doivent s'inscrire dans deux systèmes écologiques, celui de la profession et celui de l'État ou d'un autre auditeur. Depuis, j'ai été amené à penser que nous devrions imaginer le monde social tout entier sous forme d'écologies liées.

Voilà la thèse que je vais développer. Dire que les professions sont liées dans une écologie représente déjà un « coup d'État ». Mais insister sur le fait qu'une tactique juridictionnelle ne doit pas répondre seulement au but d'une profession, mais en même temps aux buts d'un parti dans l'État ou d'une structure quelconque dans le public, constitue une révolution.

La notion d'écologies liées nous a été rendue familière par la recherche urbaine. Lorsqu'il s'agit par exemple de comprendre le fonctionnement du marché immobilier d'une ville ou d'une région, un moyen de le faire est d'étudier l'écologie concurrentielle des entreprises agissant sur ce marché. Telle est la théorie initiée par von Thunen et développée par Burgess et Hawley, entre autres. C'est la théorie à laquelle j'ai emprunté bien des éléments pour mon analyse des professions².

Mais une telle analyse est très incomplète. Les caractéristiques observées ne résultent pas seulement de l'écologie de la concurrence entre les entreprises immobilières, mais aussi des autres écologies, celle du secteur commercial, celle du secteur à but non lucratif et, surtout, celle du gouvernement. Il ne se passe rien tant qu'un projet particulier ne met pas en œuvre un ensemble d'acteurs par-delà toutes les écologies. Ainsi, un acteur agissant dans le système écologique d'un domaine n'agit pas en tant qu'acteur unique comme il pouvait le faire dans le système écologique humain des anciens temps, mais il se situe dans une coalition reliant un groupe de firmes, d'agences gouvernementales, d'associations volontaires qui agissent contre d'autres alliances regroupant d'autres compagnies, agences et entreprises non lucratives.

Chaque membre de chaque alliance — qu'il soit société ou agence gouvernementale ou association volontaire — espère que son alliance gagnera, moins pour l'alliance elle-même que pour parvenir à ses buts propres. Certes, ces buts ont d'abord un enjeu local, qui se situe dans l'écologie propre à chaque acteur, mais les résultats ne dépendent pas seulement de la réussite locale, ils marquent également la réussite de l'alliance qui transcende toutes les écologies en jeu. Il s'ensuit que l'histoire de tel ou tel membre d'une alliance et celle de telle ou telle écologie tout entière sont à situer dans le tableau complet de l'histoire des alliances. Dès lors, les variables les plus importantes sont celles qui déterminent la formation des alliances. Par exemple, les différences de taille des acteurs des écologies contiguës influent sur les possibilités d'alliance, de même que pourraient les influencer les différents « chevauchements » des membres des écologies et les différences de *tempo* de la concurrence.

Toutes ces idées dérivent d'un axiome simple, celui en vertu duquel on doit concevoir le monde social comme un ensemble d'écologies multiples et liées entre elles. Appliqué au monde des professions, cet axiome implique que le système des professions dont j'ai parlé se trouve imbriqué dans un ensemble d'autres écologies pour lequel il sert, à son tour, de cadre.

Je vais tenter maintenant de jeter les bases théoriques d'un tel système d'écologies liées. Afin de simplifier un argument complexe, je n'examinerai — à côté de celle des professions — qu'une seule autre écologie, celle des gouvernements. Et pour éviter de me perdre dans l'abstraction, je vais

2. On trouve un argument semblable chez Abell (1989). Cf. aussi Long (1968).

prendre comme exemple de lien entre deux écologies, celui de la relation entre les médecins et l'État aux États-Unis, plus précisément la position des médecins allopathes de l'État de New York³.

La réglementation de la profession : les médecins de l'État de New York

Les nombreuses études de la réglementation de la profession médicale aux États-Unis entendent par le mot « État » le corps législatif d'un État en particulier, avec son Assemblée et son Sénat. Ce groupe — la profession médicale — a été considéré, le plus souvent, comme un acteur unifié. Selon l'analyse des théoriciens du pouvoir professionnel, les médecins réclamaient une réglementation et, par-dessus tout, appuyés par l'État, la possibilité de contrôler cette réglementation, tandis que le corps législatif se contentait de dire oui ou non. Comme dit le proverbe, les médecins proposent, les législateurs disposent. On ne rencontre, dans la littérature de recherche, aucune trace de la réglementation des médecins devenue un enjeu dans l'arène politique.

Il est vrai qu'en étudiant ces professions, on remarque qu'il existe une différence entre un corps législatif qui rédige les lois et un pouvoir administratif qui les fait appliquer, puisque l'on note généralement la mainmise des médecins sur ce dernier. Tout comme la tâche de soigner les maux du corps crée un espace de concurrence entre les professions, s'occuper des affaires publiques suscite une concurrence entre les différents corps gouvernementaux. L'existence même de cet espace de concurrence, séparé de la sphère privée du capitalisme, résulte d'un nœud complexe de rapports écologiques dont traite la littérature consacrée à la distinction public/privé.

Soyons plus précis encore : les activités concurrentielles, par lesquelles des professions eurent pour objectif la création et le contrôle d'une juridiction telle que la médecine, se dérouleront devant des auditoires qui eux-mêmes étaient en concurrence au sein d'une écologie d'acteurs tant gouvernementaux que privés, pour déterminer comment serait réparti et rémunéré le champ illimité des services. Lorsque les corps législatifs des États examinaient les demandes professionnelles des médecins à propos de la réglementation, ils n'agirent pas en tant qu'auditoires abstraits d'un débat

3. Il peut sembler étrange ou bizarre de parler de l'État comme d'une écologie. Le mot lui-même est singulier. Certes, la France jouit, outre-mer, d'une image presque statique. Les Américains sont tous obsédés par l'image de Guizot ruminant dans son bureau, un jeudi matin à dix heures, sachant ce que tous les enfants de France lisent à ce moment précis. Mais même en France on parle de gouvernements et de départements pluriels. On a créé le Conseil d'État précisément pour que l'État administratif ne se réduise pas à des factions concurrentes. Nous sommes aussi induits en erreur par les théoriciens de la politique, avec leurs visions — disons leurs rêves — d'un État rationnel et unifié. On peut vraiment utiliser le terme d'écologie pour parler de l'État.

professionnel, mais précisément pour des raisons qui leur étaient propres, dues à la concurrence qui régnait, en leur sein, entre les gouvernements des villes, les bureaucraties administratives, et même divers intérêts privés. L'État ne constitue pas un auditoire unifié, mais un système de petits groupes menant leurs propres petites guerres pour leurs propres petites raisons. Notez bien qu'il ne s'agit pas ici seulement de simple politique partisane. Bien entendu, un projet comme la réglementation de la profession médicale ne pouvait devenir une loi sans qu'un parti politique ou, parfois, une coalition entre plusieurs partis s'en saisisse.

Mais une telle conception présuppose un État fixe, au sein duquel se trouve un espace prévu expressément pour la concurrence entre politiques : les corps législatifs. C'est le doux rêve du libéralisme. En fait toutes les structures du gouvernement se lancent dans la bataille. Le règlement devient loi afin qu'un agent dans l'écologie de l'État puisse s'agrandir ou affaiblir un concurrent. Peut-être le corps administratif cherche-t-il à augmenter son pouvoir afin d'obtenir plus de fonds. Il aidera alors les médecins afin d'augmenter son aire d'intervention. De son côté, le législateur voudra peut-être supprimer la réglementation afin justement de modérer l'autorité de l'administration. Dans les deux cas, le jeu est interne, propre à l'écologie des gouvernements. Il ne s'agit pas seulement d'une affaire de parti, mais vraiment d'une affaire de structure intérieure.

Venons-en à l'État de New York. L'histoire de la médecine dans cet État est facile à brosser⁴. En 1825, l'État de New York possédait déjà des écoles médicales, de nombreux journaux et plusieurs hôpitaux. Pendant une vingtaine d'années, au début du XIX^e siècle, un cadre officiel et même une réglementation du corps médical furent créés ; cette réglementation, stricte sur le papier, était en fait superficielle, elle ignorait les sages-femmes, les pharmaciens, les « naturopathes » et Dieu sait quels autres praticiens — tous ceux qui se pressaient autour de ceux qui voulaient devenir de « vrais médecins ». Comme on l'imagine, une structure aussi étroite eut une histoire très complexe. Les médecins durent lutter près d'un siècle pour obtenir une réglementation définitive.

Une précaution terminologique s'impose ici. Étant donné les structures très particulières des professions à cette époque-là, je traduis le mot *licence*, qui, à la différence du français, peut avoir plusieurs sens en anglais, par le mot « permis », au lieu de « licence » ou de « patente ». Il ne s'agit ni d'impost ni de diplôme. En effet, l'enjeu était précisément le moyen par lequel l'État reconnaîtrait la profession. « Permis » me semble le mot le plus vague et donc celui qui conviendra le mieux.

Voici donc l'histoire de la législation. L'association des médecins de l'État de New York fut créée en 1806, comme le furent les associations médicales

4. Les sources les plus importantes de l'histoire médicale de New York sont Walsh (1907), Duffy (1968, 1974), et Van Ingen (1949). En ce qui concerne le permis médical aux États-Unis en général, Rothstein (1972) reste la source la plus importante. Une étude détaillée, éroguée plus loin, est celle de Rosenfield (1984). Pour l'histoire légale, je me suis référé aux écrits de Walsh (1907) que j'ai complétés par ma lecture des journaux du corps législatif.

des comtés (New York en comptait soixante et une), avec qui l'association de l'État partageait le droit d'autoriser la pratique. Pourtant, trois ans plus tard, le corps législatif ordonna que les diplômés des écoles médicales dépendant de la réglementation des Régents de l'Université de New York soient exemptés des examens des associations. Les Régents — qui jouent un rôle important dans cette histoire — apparurent dans les premières années de l'État ; ils formaient un conseil des notables nommés à vie et chargés de surveiller tous les établissements de formation de New York, publics et privés, les académies (nos écoles secondaires) et les facultés, y compris les facultés d'art et de médecine. Selon la loi de 1809, les guérisseurs non autorisés devaient payer une amende de cinq dollars par mois, bien que la phytothérapie traditionnelle ne fut pas interdite et que ceux la pratiquant ne fussent pas considérés comme punissables. Aussi, les « Thomsomians » (une secte florissante à l'époque) étaient-ils considérés comme de véritables médecins par l'État. En 1813, toutes les amendes pour pratique non autorisée de la médecine furent supprimées, alors que la structure des associations et la surveillance des facultés de médecine par les Régents perduraient. En 1827, de nouvelles lois rétablirent la notion de pratique autorisée, réhabilitant les deux modes de contrôle : l'examen par les associations (celle de l'État, ou celles du comté) et le diplôme délivré par une école agréée. La législation insista toutefois pour que le permis ne fût pas délivré par les associations mais par les Régents, sur avis d'une association. La pratique non autorisée fut de nouveau pénalisée par des amendes, et, plus grave, par l'interdiction pour les praticiens non autorisés d'ester en justice lorsqu'ils ne percevaient pas leurs honoraires. Toutes ces peines disparurent cependant en 1831, pour être à nouveau rétablies en 1844, bien que sous une forme inapplicable.

Dans les années 1870, des lois conférèrent aux Régents le droit de délivrer les permis d'exercer sans l'avis d'une association. C'était devenu une nécessité. Depuis les années 1860, les allopathes, les homéopathes et les électiques avaient tous — au niveau de l'État — leurs associations séparées. L'existence de multiples associations médicales toutes reconnues par l'État faisait qu'un candidat médecin qui échouait à l'examen d'une association pouvait tout simplement se présenter à celui d'une autre. Cette confusion dura jusqu'en 1880, date à laquelle de nouvelles lois interdirent aux associations de délivrer le permis de pratiquer. Il ne subsistait donc plus, pour délivrer les permis, que les facultés de médecine, et, pour contrôler la pratique, les Régents (avec leur examen). En 1890, les facultés perdirent à leur tour le droit de délivrer les autorisations, laissant les Régents comme unique autorité. Enfin, en 1907, les trois conseils dépendant des Régents (allopathe, homéopathe et électique) furent réunifiés.

Il existe une version courante de cette histoire, selon laquelle il s'agirait d'une affaire de concurrence entre les trois écoles de la médecine — allopathes, homéopathes et électiques —, et surtout entre les deux premières⁵.

5. Cf. Rothstein (1972) et surtout Rosenfeld (1984). Pour les homéopathes, cf. Kaufman (1971).

Selon cette version, les allopathes furent incapables d'unifier et de dominer la profession, sur le plan législatif, tant qu'ils ne conclurent pas de bonnes alliances avec l'élite de New York et qu'ils ne passèrent pas des accords avec les homéopathes, dont les méthodes étaient moins violentes, les clients de haut niveau, et la politique astucieuse. Mais cette version courante occulte l'histoire — également complexe — des structures changeantes du gouvernement. En effet, l'histoire politique de l'État s'avère beaucoup plus complexe encore que celle de la médecine.

L'histoire politique de New York au XIX^e siècle se déroulait sur trois niveaux — la municipalité, l'État, la nation⁶. Au niveau national, le problème principal était celui de la question de l'esclavage avant la guerre de Sécession et celui de la reconstruction après la guerre. Ces questions nationales donnaient forme à quelques-uns des partis politiques, mais il y en avait d'autres au niveau local de l'État ou de la municipalité. (On pourrait dire ainsi que la chute des Whigs est due au fait qu'ils se préoccupaient principalement de questions nationales alors que leurs adversaires ne s'en souciaient point). Les relations entre la politique municipale et celle de l'État se sont modifiées plusieurs fois au cours de ce siècle, comme en témoignent les quatre nouvelles Constitutions apparues au cours de cette période. Presque toujours, la question la plus importante concernait la *Home Rule* pour la ville de New York.

Pendant longtemps, ces conflits ville/État furent perçus comme une longue bataille entre la corruption de la ville et le conservatisme de l'État de New York. Les travaux de la nouvelle histoire urbaine des années 1980 ont cependant montré que ce sont les villes qui, au XIX^e siècle, constituèrent les gouvernements les plus forts et les plus efficaces aux États-Unis⁷. On s'est également rendu compte que ces gouvernements municipaux, celui de New York étant bien entendu le plus important, étaient configurés et modelés par des va-et-vient constants entre public et privé. Tout au long du siècle, les gouvernements municipaux ont œuvré comme des agents coordonnateurs d'intérêts privés. Ainsi, les propriétaires fonciers n'étaient pas imposés par la ville pour des projets d'intérêt général décidés par le gouvernement, mais, localement, pour des investissements d'infrastructure qui leur étaient directement utiles. Les riverains propriétaires pouvaient être imposés pour que la rue soit pavée ou que soit construit un égout collecteur. Tous ces projets restaient indépendants les uns des autres, et étaient traités au niveau local. Il n'y avait pas de redistribution des ressources entre les différentes parties de la ville. C'est ce que Sam Bass Warner appelle la « ville privée ».

6. Les sources au sujet de la politique dans l'État et la ville de New York au XIX^e siècle sont nombreuses et diverses. Il n'existe point de source définitive et complète. Hammond (1844) et Jenkins (1846) restent des références importantes. Cf. également Brown (1922) et Johnson (1922), moins détaillées. Pour les études récentes, cf. Spain (1981), Hamrick (1982) et McCormick (1981).

7. La *New Urban History* commença avec Sam Bass Warner, surtout dans son ouvrage *The Private City* (1968). Cf. Teaford (1984), Einhorn (1991), Monkkonen (1995) et McDonald (1986).

Comme d'autres villes aux États Unis, New York garda ce caractère privé jusqu'à la guerre de Sécession et même après. Les services publics qu'elle fournissait lui étaient imposés par l'État. La plupart des investissements dans les infrastructures – les rues, les routes, les égouts, les trottoirs, les quais – étaient réalisés par des groupes de propriétaires riverains ou par la ville agissant comme intermédiaire. Même l'aqueduc de Croton n'était pas dû à une initiative de la ville; il avait été imposé à la ville par l'État, sous la pression des compagnies d'assurance contre l'incendie.⁸

Tout cela veut dire que l'identité du gouvernement de New York, et même ce que signifiait « gouverner New York », restait très flou. En 1866, par exemple, c'est le corps législatif qui contrôlait les impôts, les dettes, les traitements, les règles de construction et la santé publique de la ville de New York. Le dirigeant de l'exécutif nommait pour la ville les commissaires de police, les responsables de la santé, des pompiers et de l'émigration, alors que le maire de la ville nommait les responsables de la voirie et de l'aqueduc, et que l'électorat choisissait le maire, le Conseil, les officiers municipaux, les responsables de l'éducation et le contrôleur qui à son tour nommait les directeurs des hôpitaux et des prisons possédés par la ville.

Ce système changeait de temps à autre, quand le corps législatif passait sous le contrôle des partis dominés par la ville. Lors de sa prise de pouvoir en 1869, Boss Tweed élaborait pour la ville, une nouvelle constitution qui mettrait les services et le pouvoir de nomination au cœur du gouvernement municipal, ce qui eut pour effet inattendu de favoriser largement les services publics, alors qu'en fait Tweed avait envisagé ces changements uniquement dans le but de centraliser les nominations discrétionnaires, et non pour créer un gouvernement plus moderne et plus efficace. À la défaite de Tweed – due à l'alliance de réformateurs de la haute société et d'intérêts commerciaux – une nouvelle constitution venue d'Albany fut mise en place, (elle dura de 1873 à 1897), entraînant la formation de centres de pouvoir au sein du gouvernement municipal, qui, cependant, s'en remettaient, en dernier ressort, pour prendre leurs décisions, au gouvernement de l'État. Mais malgré le pouvoir qu'exerçait apparemment Albany, l'élite locale de la ville fut en mesure – au moyen d'alliances complexes – de dominer efficacement la politique de la ville pendant ces années-là. À la fin du siècle, un mouvement visant à l'agrandissement de la ville et initié par des réformateurs se fit jour, mais l'organisation politique républicaine du nord de l'État de New York s'en empara dans le but de créer un *Greater New York*, s'octroyant de nouveaux leviers de pouvoir et de nomination partisane. Le *Greater New York* – c'est à cette époque que furent annexés Brooklyn, Queens et le Bronx – fut récupéré en 1903 par la machine démocrate de Tammany Hall, dont la domination se maintint jusqu'aux années 1930⁹.

8. Sur la santé publique à New York, voir Duffy (1968, 1974). L'histoire de l'aqueduc de Croton et des égouts est relatée par Goldman (1997).

9. Les histoires de Tweed et, plus généralement, du Tammany Hall et de la Tammany Society (dont

En passant en revue cette histoire compliquée, j'ai évoqué les nombreux acteurs politiques : des partis politiques constitués de clubs, de compagnies de pompiers, de groupements d'intérêts commerciaux et d'incombrables amis politiques nommés aux postes à responsabilités. On peut compter aussi un corps administratif considérable, ou plutôt plusieurs corps administratifs concurrents, les uns à Albany, d'autres à New York. Y figurent également les instances législatives à Albany, sous la domination tantôt de la ville, tantôt de la machine républicaine du nord de l'État. On peut donc parler d'une écologie d'acteurs politiques qui se trouvait face à une écologie des soignants, également compliquée, même si elle était beaucoup moins importante. Entre ces deux écologies s'était créé un nœud complexe de liens.

On s'aperçoit de l'existence de ces liens en consultant l'index du *New York Times* sous la rubrique des experts médicaux – cet index est maintenant complet pour les années 1863 à 1905, période qui s'achèvera, en 1907, par le triomphe de la profession, avec la création du permis d'exercer la médecine. Il ressort de la lecture de cet index l'image d'une médecine impliquée dans un grand nombre de problèmes sociaux et de créations institutionnelles dont l'identité, politique ou technocratique, était ou médicale, était largement débattue. Commençons par les établissements. Il y avait les hôpitaux publics, depuis Bellevue jusqu'aux petites îles autour de Manhattan – Ellis Island, Randall's Island, Blackwell's Island. Il y avait aussi le système en progression constante des asiles pour les aliénés, les épileptiques et les faibles d'esprit. On y trouvait également les nombreux conseils de santé publique – un département de la santé au niveau de la ville, un conseil pour les maladies contagieuses, un bureau des « médecins pour l'été » (c'était la saison des maladies contagieuses, surtout le choléra et la polio) et, bien entendu, le vaste système de quarantaine et de contrôle des immigrants à Ellis et Staten Islands. En outre, le *Times* traite en détail de nombreuses questions médico-légales – l'avortement, le statut légal des aliénés, la faute professionnelle, la fonction du coroner. On y trouve également de nombreux articles concernant les médecins experts pour les compagnies d'assurances ou de retraite. Plus nombreux et plus importants encore, les reportages sur des sujets relevant de la santé publique : l'eau, les égouts, le nettoyage de la voirie.

Les nombreux liens existant entre le monde médical et le monde politique apparaissent ainsi clairement. Les médecins ont bien perçu l'importance de ces liens complexes, surtout pour leurs projets de réglementation. La New York Academy of Medicine, fondée en 1847 par les allopathes pour mener leur combat contre les homéopathes, se préoccupa longtemps de ces liens avec les différents gouvernements de New York.¹⁰ Bien que les enjeux de ces

le Tammany Hall était l'équipe politique) sont nombreuses et, pour la plupart, sont plus anecdotiques que sérieuses et visent davantage à choquer qu'à informer. Werner (1928) reste le plus sérieux. Mandelbaum (1965) fut le premier à considérer Tweed comme l'homme politique qui a résolu – malgré lui – le problème de coordination qui pesait si lourd sur la politique des grandes villes.

10. Sur la NYAM, cf. Van Ingen (1949) et aussi Duffy (1968, 1974).

affaires médicales aient représenté peu de chose dans les luttes continues entre la ville et l'État, l'histoire nous montre que les médecins jouèrent un rôle important. Les questions soulevées et les établissements dont j'ai parlé constituaient une source importante d'emplois, ainsi que d'investissements publics pouvant atteindre des millions de dollars. C'est la raison pour laquelle les médecins s'impliquaient sans cesse, à l'instar de beaucoup d'autres qui cherchaient un emploi ou qui voulaient utiliser différemment les fonds publics. C'est ainsi, par exemple, que les médecins ont joué un rôle important dans la construction de l'aqueduc de Croton, aussi bien pour obtenir l'entretien des égouts que pour l'alimentation en eau pure, un combat qui leur a coûté l'ap-pui d'une alliance, très puissante à New York, entre la population et des organismes (y compris la ville de New York) qui vendaient des excréments humains pour fertiliser les champs du New Jersey. Les médecins se trouveraient aussi mêlés aux guerres de quarantaine, menées par les commerçants qui se plaignaient du vol des biens mis en quarantaine, et par les habitants qui se plaignaient de l'implantation des hôpitaux de quarantaine à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail.

En intervenant sur la plupart de ces questions qui formaient alors un ensemble assez flou, même si aux yeux des Américains du XX^e siècle elles relèvent du domaine quasi gouvernemental de la santé publique, les médecins adoptèrent un langage technocratique et prirent des positions qui nous paraissent aujourd'hui parfaitement adaptées. Il reste vrai qu'au XIX^e siècle, faire entrer ces sujets dans la sphère de l'action politique ou technocratique était le plus souvent contesté. Les excréments, par exemple, représentaient autant une question d'argent que de santé. Les jeter dans les égouts, c'était priver beaucoup de gens de leur emploi. Et la ville de New York tirait profit de ce fumier que des travailleurs transportaient jusqu'aux fermes du New Jersey. En somme, les médecins étaient mêlés à des dizaines de problèmes controversés et leurs prétentions à être reconnus comme experts — prétentions justifiées par la détention d'un permis médical (*state licensure*) de l'État — étaient en grande partie les otages de leurs diverses activités politiques.

Dès lors, une analyse révisionniste de l'histoire du permis médical considère que, pour des raisons inconnues mais qui sans doute ont leur propre histoire, les allopathes et les homéopathes ne furent pas toujours des adversaires dans tous ces combats des dernières décennies du XIX^e siècle. Peut-être leurs différentes théories impliquaient-elles d'adopter les mêmes politiques, peut-être les concurrence internes avaient-elles dépassé les différences d'écoles. Prenons l'exemple du grave conflit au sujet des origines des épidémies de choléra. Cette maladie était réputée pouvoir se transmettre soit par les contacts humains, soit par les « miasmes ». Ces deux théories impliquaient des politiques différentes, dans un cas, la quarantaine, dans l'autre, un plan général de santé publique — l'eau pure, les systèmes d'égouts, l'inspection des bâtiments, etc.

Puisque, selon cet argument, les deux écoles ne pouvaient se distinguer, d'autres acteurs dans l'écologie politique n'avaient plus à se préoccuper de

leur conflit au sein de l'écologie professionnelle. Ainsi, pendant plusieurs décennies, aucun parti dans le corps législatif ne s'occupa de résoudre la question du permis d'exercer, et la division officielle en deux écoles, chacune avec son permis de pratiquer, persista. Plusieurs faits semblent appuyer cette thèse. Une association d'homéopathes reconnue par l'État existait depuis 1865 et, depuis 1874, les homéopathes possédaient un asile d'alliés. Les allopathes étant peut-être incapables de se distinguer politiquement des homéopathes, leur conflit n'offrait aucun avantage pour le monde politique qui s'en désintéressa. Bien entendu, selon une autre analyse révisionniste, on pourrait dire simplement que le permis médical était si peu important que pour l'essentiel, le corps législatif ignorait le problème et donc que n'im-porte qui pouvait proposer, avec succès, une réglementation ou une dérégulation de la médecine sans que personne ne s'intéressât à la question.

Voyons donc ce qu'est devenue mon idée d'écologies liées. J'ai montré comment les médecins ont joué un rôle important dans le monde politique au XIX^e siècle à New York. J'ai montré aussi que ce monde intervenait constamment, que ce fût pour définir et caractériser ses acteurs et les relations entre ceux-ci, ou que ce fût pour déterminer les lieux (*locations*) de certaines activités, en son sein ou à l'extérieur. J'ai montré également que l'histoire du permis médical était faite d'aller et retour, de réglementations suivies de dérégulations. Y a-t-il preuve plus éclatante que la réglementation de l'exercice de la médecine par un permis professionnel pour illustrer une partie de *political football* ?

Il s'agit alors de trouver le responsable de cet état de fait. J'ai expliqué plus haut que tout ce qui survécut dans les juridictions professionnelles pouvait, selon ma théorie, être imputé simultanément à deux écologies. Tout événement relève en fait d'une stratégie qui satisfait aux exigences de toutes les écologies concernées en même temps. Dans ce cas particulier, cela signifie que le permis médical ne pouvait voir le jour que dans la mesure où, d'une part, il s'imposait dans la sphère interprofessionnelle et où, d'autre part, il servait les intérêts de tel ou tel acteur dans l'écologie politique.

Nous faisons remarquer au début que des lois visant à réglementer la pratique médicale furent proposées année après année pendant tout le XIX^e siècle. La plupart de ces projets de loi ont disparu dans les archives des commissions législatives de santé publique. Comme je l'ai indiqué, environ huit de ces projets de loi, ayant pour but la réglementation de la pratique médicale, aboutirent à des lois, le premier en 1792 et le dernier en 1907. Pour ces huit projets aboutis, une vingtaine ou une trentaine échouèrent, sans compter les quatre ou cinq tentatives du corps législatif visant à inverser la réglementation. À vrai dire, beaucoup d'autres de ces tentatives échouèrent¹¹.

11. Les deux chambres du corps législatif — Assemblée et Sénat — ont publié des journaux et des documents. Les ai désignés respectivement comme NYAJ, NYAD, NYSI, NYSD. Pour les journaux, il suffit d'indiquer l'année et la page. Pour les documents, il faut ajouter le numéro du document. Ainsi NYSD 1844, 31 : 3 veut dire la page trois du document numéro 31 du Sénat pour l'année 1844.

Mais le responsable, s'il y en a un, est à chercher dans l'histoire des projets qui ne furent pas enterrés par les commissions et qui parvinrent jusqu'à la chambre législative. J'ai analysé trois de ces projets, trois réussites. (En général, les projets n'arrivaient à ce stade que si le comité était quasi assuré de leur aboutissement).

En 1843, des plaintes arrivèrent en nombre croissant au corps législatif, demandant l'abrogation de toutes les peines pour traitement médical pratiqué sans autorisation. A cette époque, une amende de 25 dollars punissait la pratique non autorisée, et les praticiens sans autorisation ne pouvaient pas ester en justice pour non paiement d'honoraires. Les commissions de l'Assemblée et du Sénat estimèrent que ces demandes étaient justifiées. Le vote eut lieu le 2 mai 1844, et le projet fut accepté à 61 voix contre 40 (NYAJ 1844 : 1042). La réussite était-elle due à des arrangements politiques ? 1844 marque le milieu du débat entre les whigs et les démocrates, bien que les démocrates fussent divisés entre les radicaux et les *hunkers*. Ces deux derniers groupes avaient des points de vue très différents, le point le plus important concernant le degré d'intervention du gouvernement, les *hunkers*, contrairement aux radicaux, souhaitant un gouvernement plus actif.

Le vote n'était pas un vote de parti. Les whigs, sévèrement battus aux élections de 1844, ne comptaient que 35 membres à l'Assemblée, dont 19 votèrent pour le projet, 8 contre, et 8 s'abstinrent. Chez les démocrates, qui comptaient 91 membres, 43 votèrent pour, 32 contre, il y eut 16 abstentions ; ce qui représente une répartition des votes à peu près équivalente dans les deux camps. Au Sénat, la situation était plus ou moins la même : les whigs ne comptaient que 6 membres, dont 5 votèrent pour, il y eut 1 abstention. Chez les démocrates qui comptaient 26 membres, 14 votèrent pour, 5 contre, et on compta 7 abstentions (NYSJ 1844 : 219). Le nombre d'abstentions montre qu'il ne s'agissait d'une question essentielle ni pour les whigs ni pour les démocrates.

Ce vote n'était donc pas une affaire de parti. Si, en revanche, nous considérons la répartition géographique des votes, principalement à l'Assemblée où cette répartition est plus détaillée, il se dégage un schéma assez clair. Tout d'abord, on note que les votes négatifs (pour la prolongation de la réglementation) proviennent des comtés les plus peuplés : New York, Monroe, Albany, Oneida, Onandaga, Remsenlaer, Erie. Deuxièmement, il s'agit de comtés où beaucoup de médecins possédaient déjà des autorisations. Dans les comtés comptant plus de 50 médecins (malheureusement je n'ai les chiffres que pour l'année 1834), 11 sur 18 ont voté négativement. (Les origines géographiques des membres du corps législatif se trouvent dans le *Legislative Manual* de 1844).

Il apparaît donc que les votes négatifs émanent principalement des comtés où les médecins sont déjà reconnus par l'État. Si l'on précise davantage la géographie des votes, les choses deviennent plus évidentes encore. Les votes négatifs proviennent de trois régions : de New York et ses environs, d'un groupe de comtés allant d'Albany jusqu'à Utica et Syracuse, et de comtés du *southern tier* — Chatauga, Cattaraugus, et Steuben le long de la frontière

avec la Pennsylvanie, jusqu'à Buffalo dans l'Ouest. Les votes positifs proviennent du *northern tier* (deux rangées de comtés le long du lac Ontario, de Niagara à Cayuga), de l'extrême Nord (les comtés des montagnes Adirondack) et de la série de comtés entre Albany et New York (encore des montagnes — les Catskills et les Taconics). Il est bien évident que le vote était surtout un vote des régions urbaines contre les régions rurales, et que le noyau de l'affaire était l'importance de la médecine par les herbes dans les régions rurales.

Mais en même temps, à la lecture des rapports des commissions du Sénat et de l'Assemblée, on voit ce monde prétendre à la démocratie, à la liberté, à l'égalité et à la science. Par exemple :

Your committee have yet to learn that science, and a long established profession have anything to lose from open and fair competition or to fear from error and quackery, when free to combat them with the power of light and truth. (NYAD 1843, 62 : 6).

Yet, although [unauthorized practitioners] might have removed the most inveterate diseases, and restored to health and strength, and to the bosom of weeping friends and relatives those who had been pronounced by the favored and licensed practitioners incurable, and past all hopes of recovery ; still they were prohibited by statute from asking, demanding, or receiving any compensation for their services. This your committee considers to have been unjust and contrary to the spirit of our republican institutions... (NYAD 1844, 60 : 2).

Science is not confined to medical societies or colleges, more than religion to councils or synods : the one is not more the providence (sic) of the legislative regulation than the other. The march of error has ever been the same ; men are not content with propagating their creeds and leaving reason free to combat or embrace them — they ask the strong arm of government to decree the true religion and the true science for the sake of the souls and bodies of the people.

A people accustomed to govern themselves and boasting of their intelligence, are impatient of restraint ; they want no protection but freedom of inquiry and freedom of action. (NYSJ 1844, 31 : 5).

Nous sommes ici au faite de la rhétorique politique américaine du XIX^e siècle. Raison, Science, Liberté : cette petite affaire du permis médical donna aux politiques l'occasion de faire des numéros de grandiloquence. Ce permis médical fut supprimé en 1844 parce que les exigences des praticiens formés sur le tas, et notamment de ceux qui employaient les herbes dans la concurrence qui les opposait aux médecins allopathes, donnaient aux radicaux du parti démocratique l'occasion de clamer haut et fort leur foi en la liberté, en la concurrence, et en la raison de l'homme moyen. Le projet d'abrogation n'aboutit pas, non parce que les Thomsonians surent persuader le corps législatif du bien-fondé de leurs arguments, mais parce que quelques membres de ce corps ont trouvé, dans la question de l'abrogation, une occasion de se lancer dans des envolées rhétoriques.

La loi de 1872 présente les mêmes caractéristiques. Encore une fois, cette loi fut proposée à un moment critique, en l'occurrence la chute de Boss Tweed, qui entraîna la fin de la domination de la ville de New York sur Albany et, par voie de conséquence, la perte du *Home Rule* pour la ville. La ville de New York eut une nouvelle constitution en 1873. On imagine bien que, pendant cette période riche en événements importants, nul ne se soucia du permis d'exercice médical.

Le projet de 1872 envisageait d'accroître le rôle des Régents, en leur conférant le pouvoir de délivrer le permis après passage d'un examen. Il y eut encore un grand nombre d'abstentions – autour de 18 % – ce qui tradit le peu d'importance de ce problème aux yeux des partis. Il ne s'agissait pas la non plus d'un vote de parti. Parmi les 95 républicains (héritiers des whigs en tant que parti d'élite mais aussi parti rural), 58 votèrent en faveur du projet, 22 contre, et 15 s'abstinrent. Après la chute de Tweed battu aux élections, le parti des démocrates ne comptait plus que 26 membres, dont 16 votèrent pour, 3 contre, et 7 s'abstinrent. (NYAJ 1872 : 1896 ; les affiliations de parti sont déterminées par le vote pour le Speaker. NYAJ 1872 : 6).

Cette fois, aucun critère démographique, géographique ou professionnel, n'eut une influence identifiable sur les résultats : les avocats de l'Assemblée (le groupe le plus nombreux) étaient plutôt opposés au projet, les commerçants légèrement plus favorables. Quant aux 3 médecins faisant partie de l'Assemblée, deux seulement votèrent en faveur du projet, le troisième s'abstint. Précisons que c'est un médecin, président de la commission de santé publique, qui avait recommandé le projet. (On peut trouver des informations sur les identités professionnelles dans NYAD 1872, 55 : 2 sqq.). En outre, avant le vote, les Régents avaient fait savoir au corps législatif qu'en réalité ils ne souhaitaient pas un tel accroissement de leur pouvoir (NYSID 1870, 82 : 6). Et de fait, une fois ce supplément de pouvoir octroyé, ils se sont employés à le réduire en demandant que chaque association médicale reconnue par la loi (allopathe, homéopathe, électrique) propose un conseil d'examen (NYSID 1875 43 : xvj). C'est ainsi que les médecins finirent par obtenir le contrôle effectif sur l'attribution du permis d'exercice professionnel, alors que, légalement, c'étaient les Régents qui en avaient le pouvoir. On peut dire, en résumé, qu'il n'y a aucune preuve que la politique ait joué un rôle dans ce vote.

Le dernier vote dont je traiterai est celui de 1907, qui confia toute la réglementation à un seul conseil, en associant en apparence les trois écoles de médecine, mais en accordant, en réalité, la suprématie aux allopathe. L'une des analyses proposées est que la loi de 1907 était l'aboutissement d'une campagne menée depuis plusieurs années dans les cours et auprès du corps législatif, par l'une des deux sociétés allopathe reconnues à cette époque par l'État (Rosenfeld 1984). Ce qui plaide en faveur de cette thèse, c'est qu'il existait de nombreux liens personnels entre les élites médicale et politique. En outre, plusieurs médecins participant à ce projet étaient aussi des avocats. Enfin, le président du conseil municipal de la santé publique à New York à cette époque était

Thomas Darlington – le Grand Sachem (le dirigeant élu) de la Tammany Society, qui domina la vie politique à New York de 1903 jusque dans les années 1930. Il n'est donc pas surprenant qu'il n'y ait eu aucun vote négatif pendant cette législature. L'alliance était toute-puissante. (NYAJ 1907 : 2096).

Conclusion

Cet exemple montre qu'un événement tel que la réglementation des médecins à New York se situe en deux lieux. Il relève à la fois du système des professions et du système politique. La réglementation de l'exercice de la médecine s'inscrit à la fois dans l'histoire, ou même, pourrait-on dire, dans la lignée des médecins, comme dans l'histoire ou dans la lignée des gouvernements de la ville et de l'État de New York (qui sont elles-mêmes des lignées tantôt liées, tantôt séparées, tantôt confondues). Cette communauté d'événements, ou, vu sous un autre angle, cette identité plurielle des événements – le fait qu'un événement n'ait jamais une seule localisation historique – est bien entendu l'un des axiomes les plus importants de la théorie du processus social, comme je l'ai noté dans *Department and Discipline*. Mais je voudrais dire ici quelque chose qui va au-delà du constat de l'existence des multiples facettes historiques d'un événement particulier. J'ai écrit dans *The System of Professions* qu'une lignée historique se trouve elle-même imbriquée dans une structure environnante relativement déterminante, qu'on peut appeler une écologie. Je souhaiterais faire ressortir ici la multiplicité de telles structures. En effet, les événements, comme les lignées, sont insérés dans des structures multiples et interdépendantes.

Je voudrais maintenant préciser ce que j'entends par le concept d'« écologie ». Une écologie est un système d'éléments aux interactions multiples, et pour la plupart indépendants. Ceci laisse supposer que, d'un côté, l'interaction des éléments est trop contraignante pour être ignorée, mais que les éléments ne sont cependant pas complètement intégrés. Certes, on rencontre des cas d'intégration totale partout dans le monde social. Il est courant de voir les éléments d'une structure sociale fonctionner ensemble d'une manière complètement routinière, une situation que nous évoquons à l'aide de métaphores de type mécanique. Il est également tout à fait commun de considérer les éléments d'une structure sociale comme des éléments qui fonctionnent ensemble de façon homéostatique et flexible, auquel cas nous employons des métaphores de type organique. Nous dirons alors que le mot « écologie » désigne une structure sociale moins unifiée que ne l'est une machine ou un organisme, mais beaucoup plus solidaire, unifiée, que ne le sont les unités atomiques du libéralisme classique ou de l'interactionnisme quasi probabiliste que l'économie politique emprunte à la thermodynamique afin de comprendre les variations des marchés. Une « écologie », utilisée comme stratégie analytique, cherche une approche médiane entre ces deux façons familières d'aborder la vie sociale.

Le concept d'écologie fut employé d'abord dans l'analyse des régularités géographiques de faits tantôt économiques, comme la structure des loyers, tantôt sociaux, comme celle du divertissement. Dans ces cas-là, le statut des éléments — à la fois indépendants et interdépendants — est évident. Les recherches écologiques les plus récentes ont conservé cette hypothèse d'éléments indépendants et interdépendants. L'approche des organisations par les modèles d'écologie des populations de Hamman et Freeman, ainsi que le modèle que j'ai moi-même construit pour les professions, utilisaient une structure similaire, bien que nous ayons tous substitué à un espace géographique de concurrence un espace social plus abstrait.

L'utilisation de l'analyse écologique dans les sciences sociales pose un problème liminaire : s'agit-il ici d'une simple construction ou d'un fait social ? Utiliser le terme d'écologie peut avoir deux significations. D'un côté, une utilisation simplement analytique : appeler quelque chose une écologie nous permettra de l'envisager sous un autre angle, d'échapper aux limites d'autres analyses, qu'elles soient d'ordre mécanique, organique ou atomique.

D'un autre côté, qualifier une structure d'écologie paraît impliquer des présupposés ontologiques, en ce qu'on laisse entendre par cette appellation qu'il y a, dans les structures ainsi nommées, quelque propriété réelle exigeant cette appellation. Mais alors que l'usage ontologique exige des justifications plus fortes, les deux usages sont en fait reliés. Réfléchir aux conditions analytiques dans lesquelles l'appellation d'écologie serait la plus utile nous mène assurément au cœur même du concept ontologique d'écologie. Je peux dès lors emprunter les deux voies en même temps.

Si donc nous imaginons les professions, l'État, et, outre ce binôme, les systèmes voisins comme des écologies liées de manières diverses, quelles sont les questions les plus importantes qui découlent de ce concept d'écologies liées ?

Il faut, tout d'abord, préciser quels sont les composants nécessaires d'une écologie. Une écologie comprend trois éléments : des acteurs, des lieux et une fonction (au sens mathématique) associant les uns aux autres. Dans l'univers des professions, ces trois composants sont les professions, les tâches contrôlées et les liens de juridiction. L'écologie politique est composée d'acteurs plus divers : des partis, des fonctionnaires, des ministères, des groupes de pression, etc. En outre, les lieux du politique sont beaucoup plus nombreux et divers. Ceux qui nous intéressent ne sont pas les chambres législatives, les commissions administratives, les comités électoraux, etc., qu'il vaut mieux définir comme des champs de concurrence politique. Ceux qui nous intéressent sont plutôt des lieux composés de « matière » politique, de la même façon que les « juridictions » des professions sont faites des diverses tâches des professions. Donc, j'utiliserai désormais le terme de « *bundles* » politiques, pour évoquer les assemblages faiblement structurés de problèmes et d'actions politiques.

Le but d'un acteur politique quelconque n'est pas de maîtriser tel ou tel sujet politique ou bien tel ou tel « *bundle* » politique, mais de réussir à régler

avec succès la plus grande partie des problèmes politiques dont il s'occupe. Laumann et Knoke (1987) nous ont montré, dans leur étude du champ politique national aux États-Unis, la diversité des stratégies des acteurs de ce champ. Il y a ceux qui s'occupent uniquement d'un petit nombre de problèmes, mais s'y consacrent entièrement et les traitent dans tous les domaines où ils peuvent se présenter. Et d'autres qui s'occupent de tout, préférant la quantité à la qualité¹². Notez que pour les premiers, l'une des meilleures stratégies dans un tel système consiste à imposer aux autres leur propre « faisceau » de politiques. Par contre, les amateurs de quantité chercheront à réussir en utilisant les « faisceaux » des autres.

Les composants d'une écologie sont donc des acteurs, des lieux et des liens. Quelles sont les caractéristiques des composants qui déterminent les alliances entre les acteurs et les positions d'écologies voisines ?

Il s'agit tout d'abord des caractéristiques formelles des acteurs et de leurs situations dans chaque écologie. Pour comprendre une écologie, il faut connaître les dimensions, le nombre et le type de ses acteurs et de ses lieux : autrement dit, tout ce qui concerne la structure synchronique de l'écologie.

Prenons d'abord la dimension et le nombre. Les acteurs sont-ils tous d'une taille commune ? Ou bien a-t-on au contraire affaire à un ou deux acteurs principaux entourés par des groupes de partisans et, au-delà, à quelques isolés ? Quelle est, en somme, la distribution de la dimension des acteurs ? Dans l'écologie des professions à New York au XIX^e siècle, le nombre des médecins allopathes était à peu près le même que celui des homéopathes, mais beaucoup plus élevé que celui des éclectiques. Mais il est fort probable que, vers le milieu du siècle, les guérisseurs non médecins dépassaient en nombre les trois autres groupes réunis. De plus, ces groupes étaient répartis de façon assez différente, comme nous l'avons indiqué plus haut. Les allopathes et, surtout, les homéopathes étaient concentrés dans les grandes villes alors que les guérisseurs se trouvaient dans les campagnes. À l'évidence, tous ces groupes étaient minuscules par rapport aux groupements politiques de l'État de New York. Les médecins de l'État étaient environ 3 000 en 1840, peut-être 6 ou 7 000 en 1900, alors que le Tammany Hall — l'un des nombreux clubs politiques dans cette seule ville — comptait 15 000 adhérents en 1892 (Blake 1901 : 150). En comparaison, la New York Academy of Medicine en comptait 750 en 1903 (Van Ingen 1949 : 293). Il est vrai que les acteurs politiques concernés par l'histoire de la médecine — le corps législatif, les Régents, les commissions de santé de la ville et de l'État de New York — étaient beaucoup moins nombreux, mais,

12. Il est vrai que l'on peut analyser les lieux de concurrence eux-mêmes comme des écologies. Vas de près, une chambre législative ou un comité électoral semblent se décomposer en différentes parties et devenir une arène dont la structure elle-même est toujours menacée. Peut-être est-ce seulement parce que ces écologies fonctionnent à un rythme beaucoup plus lent que les écologies politiques. Il s'agit du même problème que celui que j'ai traité dans cet article — celui de la mise en mouvement de structures que je considérais autrefois comme des auditoriums simples et fixes, car l'auditoire, qui de loin semble fixe, se révèle en fait en constant mouvement.

au total, l'univers politique était beaucoup plus important que ne l'était le monde médical à New York au XIX^e siècle. Sur tout, il y avait au sein du monde politique un nombre considérable de groupes de pression comparables à ceux des médecins. Il apparaît ainsi que la distribution et le nombre des acteurs n'étaient aucunement semblables dans les deux écologies voisines.

Il en allait de même pour les modes d'adhésion de ces acteurs à leurs univers respectifs. Les acteurs du monde médical avaient une identité exclusive. Être allopathe, c'était n'être ni homéopathe, ni eclecticique, ni phytothérapeute, etc. Dans le monde politique, une telle exclusivité n'existait pas. Les membres du club Tammany pouvaient être membres de l'Assemblée, fonctionnaires dans le gouvernement de l'État ou de la ville, membres des commissions gouvernementales, ou du parti démocratique, sans perdre pour autant leur identité de membres du Tammany Hall et — chose essentielle pour l'écologie des professions — sans perdre leur identité de membres de telle ou telle profession. Les acteurs du champ politique n'étaient donc point exclusifs. En réalité, ces situations de chevauchement d'activités des acteurs constituaient l'un des enjeux essentiels de toute cette écologie politique.

Il n'est pas possible de préciser ici les conditions qui, dans un ensemble d'écologies liées, produiront tel ou tel résultat. Mais il est clair que lorsque des écologies voisines ont une même structure, les alliances, au sein et hors de ces écologies, se feront tout autrement que si les écologies ont des structures différentes. S'il n'y a au sein de ces écologies qu'un petit nombre d'acteurs à identité exclusive, il ne s'agira que de relations simples de correspondance entre les deux. Si elles sont toutes deux d'une structure complexe et peu apparente, comme peut l'être l'écologie de la politique, il s'agira d'alliances entre acteurs voisins (un dans chaque écologie) à la recherche d'alliés dans leurs propres écologies. Mais en cas de différence forte de structure, la situation devient très confuse.

Je n'ai parlé, jusqu'à présent, que des particularités des structures synchroniques des acteurs dans les écologies liées et de l'homéomorphisme que l'on peut déceler entre elles. Mais au sein de chaque écologie, acteurs et lieux peuvent avoir des profils différents. Comme je l'ai indiqué dans *The System of Professions*, l'objectif des professions est, dans une large mesure, de faire correspondre rigoureusement les tâches professionnelles avec l'organisation même des professions. Tel est le but de la juridiction exclusive, but jamais atteint, certes, à cause des forces que j'ai évoquées. Mais la leçon est évidente. Le monde des tâches, ou disons, de façon générale, le modèle des lieux écologiques, n'a pas une forme déterminée. C'est la concurrence entre les acteurs qui lui donne une forme à tout moment, même si, à chacun de ces moments, cette forme nous semble être une structure prédéfinie.

Cette restriction est très importante. À tout moment, les positions écologiques ont une forme apparemment donnée. Tout comme pour le groupe des acteurs, cette forme peut être caractérisée par le nombre et la dimension des positions, et surtout par leurs recouvrements et chevauchements. Et quant à la

question de l'homéomorphisme, le cas que nous avons étudié montre bien que la carte des positions politiques était beaucoup plus compliquée à New York au XIX^e siècle que ne l'était celle des activités médicales, si bien qu'il n'était pas possible de préciser quelles étaient les conditions requises pour un résultat donné. Il n'en reste pas moins que les questions de nombre, de dimension et de structure, aussi bien des lieux que des acteurs, et les propriétés d'homéomorphisme qui en dérivent, fournissent les bases de l'analyse.

Évoquons brièvement les liens entre les acteurs et les lieux. Il est évident que ces liens étaient très différents dans les deux écologies étudiées ici. Chez les médecins, la juridiction exclusive était une réalité, ou tout au moins un objectif; chez les hommes politiques, ces liens sont faibles et toujours remis en question. Nous pourrions dresser une longue liste de variables analogues: exclusivité, qualité légale, reconnaissance hors du système, etc. L'analyse d'une écologie devrait étudier ces liens en détail, notamment afin de comprendre les possibilités qu'ont les alliances de créer des liens entre écologies voisines. Nous avons vu comment la réglementation du permis médical jouait un rôle assez différent dans les deux écologies. Chez les médecins, compte tenu des liens entre les acteurs et les lieux, le problème de la juridiction exclusive est très important. Pour le monde politique, ce n'était qu'une question mineure. Dès l'origine, le sujet ne relevait pas des liens entre les acteurs, mais constituait bien une question politique, autrement dit un lieu, selon le vocabulaire des écologies. Mais un lieu mineur, une question secondaire située au milieu d'un paquet d'autres choses, et ce afin de contrôler des terrains politiques bien plus vastes que celui de la santé. Dans l'écologie médicale, en revanche, peu de questions occupèrent autant de place que le permis d'exercice. C'est dans de telles différences qu'il faut chercher les forces motrices de l'histoire du permis d'exercice et de sa réglementation.

Tout cela est dû à la structure synchronique des écologies concernées, à leurs caractéristiques internes, et, en second lieu, aux liens — soit d'homéomorphisme soit de discordance — entre ces écologies. Ces questions de structure interne des écologies voisines et de mesure de l'homologie entre elles sont les premières qu'une analyse des écologies liées doit prendre en compte. Examinons maintenant les questions que soulève la temporalité des écologies.

Tout comme il est possible de parler du *grain* d'une écologie dans un espace synchronique de concurrence, on peut évoquer le *grain* d'une écologie dans son déroulement temporel. Pour comprendre ce concept, reprenons l'exemple du permis d'exercice médical. Pour les médecins, la question du permis était récurrente, mais, lorsque des lois avaient été votées et les structures administratives mises en place, elle pouvait être réglée une fois pour toutes. En revanche, les affaires politiques de la ville, comme celles de l'État, présentaient toujours un caractère d'urgence. Elles ne pouvaient pas être traitées sur le long terme. Il était rare que l'écologie politique ait à traiter des problèmes de réglementation à horizon de dix ans, encore moins qu'elle produise une réglementation définitive. Cette différence de rythme entre les deux écologies explique que

les alliés des médecins, allopathes comme homéopathes, n'ont pas toujours été les mêmes pendant les décennies de luité sur la question du permis. Chaque fois que le kaléidoscope politique offrait de nouvelles opportunités, les médecins s'alliaient tantôt avec un groupe, tantôt avec un autre pour tenter d'obtenir leur permis.

Cette différence de rythme explique peut-être aussi le fait que les médecins n'ont gagné que lorsqu'ils s'engagèrent dans des actions politiques d'importance générale et durable, comme la santé publique, une fois que celle-ci était devenue un enjeu technocratique de réforme, et non plus une cause élitiste ou une opération politicienne de franc-tireur.

Il faut donc prendre en compte les rythmes et les cycles temporels des écologies liées. Ceux-ci peuvent être les rythmes et cycles des acteurs, ceux des lieux ou encore ceux des liens entre eux. Une des tendances les plus importantes de l'écologie des professions, comme d'ailleurs de celle des métiers en général, est l'accélération des rythmes des acteurs. Autrefois les médecins faisaient leurs études dans leur jeunesse, sans avoir jamais plus besoin de formation complémentaire. Les ingénieurs furent les premiers à voir leurs savoirs devenir obsolètes avant la fin de leur carrière. Aujourd'hui, presque toutes les professions ont à faire face à ce problème. Mais lorsque les savoirs ne suffisent plus jusqu'à la fin de la carrière, c'est l'idée même de carrière qui est remise en jeu. Il se produit alors une accélération des rythmes dont les conséquences ne sont pas encore claires.

Après avoir présenté les structures synchroniques et diachroniques des écologies liées, je voudrais évoquer pour terminer les articulations des écologies liées. Voici le point clé. Les structures synchroniques et diachroniques créent des possibilités, voire des probabilités, pour que des alliances soient nouées par-delà même les limites de ces écologies. C'est dans ce contexte que se déroulent les interactions entre écologies : les conflits, les tractations diverses et les négociations qui aboutissent aux alliances. Mais ce que l'on recherche surtout, ce sont les « charnières », les articulations entre les opérations des deux écologies. Notez qu'une articulation peut jouer des rôles différents dans les écologies liées. Comme nous l'avons vu, le permis médical était, dans la sphère médicale, une caractéristique des liens juridictionnels, alors que dans l'univers politique, il n'était qu'une position contestée.

La réglementation du permis ne devint jamais une question charnière parce que les acteurs intéressés ne pouvaient pas en jouer efficacement. Pour comprendre les alliances qui transcendent des écologies liées, il faut donc prendre en compte les articulations, les pivots, qui présentent, pour les acteurs de toutes les écologies concernées, une utilité pour alimenter leur jeu de la concurrence.

L'examen détaillé du problème des « charnières » nous entraînerait trop loin. Je n'ai voulu ici que poser les fondements d'un concept des écologies liées qui signale l'importance d'une telle analyse. On ne peut étudier les écologies — qu'elles soient écologies des professions, des groupements ethniques,

ou des groupes financiers — sans prendre en compte les écologies environnantes. Voilà le constat qu'il faudra désormais préciser et mettre à l'épreuve.

Bibliographie

- Abbott, A., 1988, *The System of Professions*, Chicago, University of Chicago Press.
- 1995a, « Things of Boundaries », *Social Research*, 62 : 857-882.
- 1995b, « Boundaries of Social Work or Social Work of Boundaries ? », *Social Service Review*, 69 : 545-562.
- Abell, P., 1989, « Games in Networks », *Rationality and Society*, 1 : 259-282.
- Blake, E. V., 1901, *History of the Tammany Society*, New York, Souvenir Press.
- Brown, R. C. E., 1922, *History of the State of New York: Political and Governmental*, Vol. III, 1865-1896, Syracuse, NY, Syracuse Press.
- Duffy, J., 1968, *A History of Public Health in New York City, 1625-1866*, New York, Russell Sage.
- 1974, *A History of Public Health in New York City, 1866-1966*, New York, Russell Sage.
- Einhorn, R., 1991, *Property Rules*, Chicago, University of Chicago Press.
- Goldman, J. A., 1997, *Building New York's Sewers*, West Lafayette, IN, Purdue University Press.
- Hammack, D. C., 1982, *Power and Society*, New York, Russell Sage.
- Hammond, J. D., 1848, *The History of Political Parties in the State of New York*, Syracuse, NY, L. W. Hall.
- Jenkins, J. S., 1846, *History of Political Parties in the State of New York*, Auburn, NY, Alden & Markham.
- Johnson, W. F., 1922, *History of the State of New York: Political and Governmental*, vol. II, 1822-1864, Syracuse, NY, Syracuse Press.
- Kaufman, M., 1971, *Homeopathy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Laumann, E. O.; Knoke, D., 1987, *The Organizational State*, Madison, WI, University of Wisconsin Press.
- Long, N., 1968, « The Local Community as an Ecology of Games », *American Journal of Sociology*, 64 : 261-261.
- Mandelbaum, S. J., 1965, *Boss Tweed's New York*, New York, Wiley.
- McCormick, R. L., 1981, *From Realignment to Reform*, Ithaca, Cornell University Press.
- McDonald, T. J., 1986, *The Parameters of Urban Fiscal Policy*, Berkeley, University of California Press.
- Monkkonen, E. H., 1995, *The Local State*, Stanford, Stanford University Press.
- New York, Secretary of State, années diverses, *Legislative Manual*.

- Rosenfeld, P., 1984, « Protecting the Public or Promoting the Profession? », Thèse de doctorat, SUNY, Stony Brook.
- Rothstein, W. G., 1972, *American Physicians in the Nineteenth Century*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Spann, E. K., 1981, *The New Metropolis*, New York, Columbia University Press.
- Teaford, J. C., 1984, *The Unheralded Triumph*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Van Ingen, P., 1949, *The New York Academy of Medicine*, New York, Columbia University Press.
- Walsh, J. J., 1907, *History of the Medical Society of the State of New York*, New York State Medical Society.
- Warner, S. B., 1968, *The Private City*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Werner, M. R., 1928, *Tammany Hall*, Garden City, NY, Doubleday.

2

SOCIOLOGIE DES GROUPES PROFESSIONNELS EN FRANCE : UN BILAN PROSPECTIF

Claude Dubar

Je voudrais préciser les limites de mon propos et, peut-être, l'ambiguïté de son titre : il ne s'agit pas, dans cet article, de faire l'inventaire de tous les travaux sociologiques qui, en France, ont porté sur les « groupes professionnels » ni même de sélectionner ceux qui ont eu une postérité plus ou moins importante. Il s'agit, pour moi, d'essayer d'argumenter deux thèses : celle de la forte expansion, en France, depuis les années 1980, de travaux portant sur les groupes professionnels considérés comme des processus dynamiques et celle d'un début de structuration, récente mais visible, de ces recherches au sein d'un réseau qu'on pourrait appeler « sociologie des groupes professionnels »¹.

Pourquoi l'expression « groupe professionnel » ?

J'appelle « groupe professionnel » un ensemble flou, segmenté, en constante évolution, regroupant des personnes exerçant une activité ayant le même nom doté d'une visibilité sociale et d'une légitimité politique suffisantes, sur une période significative. Le terme vient de Durkheim qui, dans la préface de la seconde édition de sa thèse *De la division du travail social* (1902), appelle de ses vœux la renaissance des groupes professionnels comme instances de régulation de la vie économique et sociale. En France, depuis plus d'un demi-siècle, parfois beaucoup plus, les ingénieurs, les médecins, les avocats, les enseignants mais aussi les chauffeurs routiers, les pilotes, les mineurs, les cheminots, etc. constituent des groupes professionnels à la fois visibles et légitimes, même s'ils ont beaucoup changé.

1. C'est le titre français (en anglais *Sociology of Professional Groups*) du RC 52 de l'ANIS (Association Internationale de Sociologie) dont les premiers jalons ont été posés au congrès de Madrid de 1990 et qui, après un ouvrage collectif (Jancas et Dubar 1994) a été pleinement reconnu à Montréal, en 1998.